



ACADÉMIE DE STRASBOURG

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par :
Les IA-IPR de langues vivantes
Tél. 03 88 23 38 59 / 38 71 / 35 25
Mél : ce.ipr@ac-strasbourg.fr

06 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cédex 09

Pôle pédagogique Inspection pédagogique régionale

Strasbourg, le 15 juin 2022

Les Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
de Langues vivantes

à

Mesdames, Messieurs les professeur(e)s
de Langues vivantes

s/c de Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement
- Collèges et lycées (publics/privés) -

Objet : Fiche de profil linguistique.

Chères et chers collègues,

Depuis plusieurs années, nous demandions aux professeurs qui enseignent en 3^{ème} de renseigner, en fin d'année, pour chaque élève et pour chacune des langues étudiées au cours du cycle 4 ou appartenant à leur répertoire plurilingue, un tableau recensant toutes les activités langagières et les niveaux du CECRL atteints, afin que puisse être transmis à l'établissement d'accueil en seconde, un profil linguistique détaillé.

Nous savons que cette demande est exigeante et arrive à un moment où tous sont déjà mobilisés par de multiples tâches ; nous l'avons maintenue car nous pensons qu'une telle évaluation, établie au fil de l'eau par les enseignants qui connaissent les élèves, est bien plus complète et plus fiable que des tests de positionnement réalisés après les vacances d'été à l'arrivée au lycée.

Cependant, nous constatons d'une part que certaines équipes mettent en place des situations d'évaluation ponctuelle en fin d'année de troisième pour l'une ou l'autre activité de communication langagière, quand le positionnement attendu doit reposer sur les évaluations formelles et informelles réalisées durant l'année. Nous constatons d'autre part que lorsqu'elle est utilisée par les lycées d'accueil, ce qui est loin d'être systématiquement le cas, même lorsqu'elle a bien été transmise, elle l'est avant tout pour mettre en place des groupes de niveau, ce qui n'était pas du tout le but qui lui avait été initialement assigné. Au vu de ces éléments ne plaidant pas en faveur du maintien de sa transmission, cette fiche n'est désormais plus à renseigner.

Nous rappelons ici que la diversité des profils dans un même groupe est inhérente à l'Ecole, qu'elle est *a fortiori* constitutive de l'enseignement des langues vivantes qui s'adresse à des profils langagiers individuels eux-mêmes par nature hétérogènes et qu'elle doit s'envisager comme un levier dans des formes sociales de travail et des activités qui permettent aux élèves de développer leurs compétences de communication, tout autant que leurs compétences sociales et citoyennes. Nous rappelons donc que les lycéens n'ont, pas plus que les collégiens, vocation à être placés en groupes de niveau (quelles que soient les appellations données) dans une tentative vaine de gommer l'hétérogénéité constatée.

Nous profitons de ce courrier pour vous remercier toutes et tous pour votre investissement auprès de vos élèves tout au long de l'année, et vous adressons nos cordiales salutations.

Les IA-IPR de langues vivantes